

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE120266049**

**Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard St-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc. Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal. - Dépense totale de 2 430 535,33 \$, taxes incluses (contrat: 2 176 335,33 \$ + incidences: 254 200,00\$) - Appel d'offres public 252301, 7 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 23 août 2012

## Direction générale

Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Président

*M. Laurent Blanchard*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Vice-présidents

*M. Patrick Martin*  
Ville de Westmount

*M. Lionel Perez*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

#### Membres

*M. Daniel Bélanger*  
Arrondissement du Sud-Ouest

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-St-Luc

*M. Christian G. Dubois*  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*M. Marc-André Gadoury*  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

*Mme Ginette Marotte*  
Arrondissement de Verdun

*Mme Marie Potvin*  
Arrondissement d'Outremont

*Mme Lise Poulin*  
Arrondissement de Lachine

*M. Gaëtan Primeau*  
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-  
Maisonneuve

Montréal, le 15 août 2012

M. Gérald Tremblay  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE120266049, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard St-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc. Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal. - Dépense totale de 2 430 535,33 \$, taxes incluses (contrat: 2 176 335,33 \$ + incidences: 254 200,00\$) - Appel d'offres public 252301, 7 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Laurent Blanchard  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	4
Critères d'examen .....	4
Mandat SMCE120266049 .....	5
Conclusion .....	6

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

## **Critères d'examen et modalités de fonctionnement**

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
  - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
  - Contrat accordé à un consortium;
  - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
  - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
  - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

#### **SMCE120266049**

**Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c. pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Hutchison, de l'avenue du Mont-Royal au boulevard St-Joseph et dans l'avenue du Mont-Royal, de la rue Hutchison à l'avenue du Parc. Arrondissement: Le Plateau Mont-Royal. - Dépense totale de 2 430 535,33 \$, taxes incluses (contrat: 2 176 335,33 \$ + incidences: 254 200,00\$) - Appel d'offres public 252301, 7 soumissionnaires.**

À sa séance du 1<sup>er</sup> août 2012, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1120266049. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la commission.*

Le 8 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE120266049 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des infrastructures ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont souligné que le présent contrat s'inscrit dans les interventions visant à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Suite à différents problèmes de refoulement dans le secteur et à l'inspection télévisée sur l'état structural de la conduite, la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau (DGSRE) du Service de l'Eau a recommandé la construction d'un égout unitaire dans la rue Hutchison, ainsi que le remplacement de la conduite d'égout unitaire en brique dans l'avenue du Mont-Royal qui sert à acheminer le débit d'eau vers la structure de chute entre la rue Hutchison et l'avenue du Parc, le raccordement Villeneuve.

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 200 mètres d'égout unitaire de 375 mm de diamètre, de 260 mètres d'égout unitaire de 450 mm de diamètre, de 40 mètres d'égout unitaire de 750 mm de diamètre, de 470 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre et de 40 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction complète de la chaussée de la rue Hutchison et certaines dalles de trottoir dans l'avenue du Mont-Royal.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé du 28 mai 2012 au 13 juin 2012. Sur quinze preneurs du cahier des charges, sept ont déposé une soumission et huit se sont désistés. La raison du désistement varie d'un fournisseur à l'autre: deux répondants ont indiqué avoir eu besoin des documents pour fournir un prix en sous-traitance, un répondant a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas, un répondant a

indiqué avoir un carnet de commandes complet et un autre répondant a indiqué que le délai de paiement était trop long. Trois fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Les membres de la commission ont manifesté leur malaise récurrent face à l'identité de l'adjudicataire et à la perception publique quant à la décision de lui octroyer un tel contrat, surtout compte tenu de l'actualité entourant le propriétaire de cette entreprise. Ils ont cependant reconnu la validité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils se sont demandé comment l'adjudicataire avait pu soumettre un prix aussi bas, non seulement face à l'estimation interne, mais aussi face aux autres soumissionnaires. Le représentant de la Direction des infrastructures s'est aussi dit surpris de cette situation. Il a souligné que l'estimation était cependant très proche des trois autres plus bas soumissionnaires.

La Direction des infrastructures a expliqué que le niveau des contingences à 15 % se justifiait par l'âge et l'état de la conduite qui sont susceptibles de générer des travaux additionnels. Des membres ont cependant émis des réserves quant à l'autre justification inscrite au dossier décisionnel pour la fixation du taux de contingences, soit le risque politique attribuable à de possibles manifestations. Ils ont suggéré au service de retirer cette mention de leur sommaire décisionnel.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à la majorité, le constat suivant, avec la dissidence du conseiller Gadoury.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des infrastructures pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la commission;*

*Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant que les explications fournies par les responsables de la Direction des infrastructures sont satisfaisantes et justifiables;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE120266049 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.